|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\Mallette logos 2018\logo_unsa-VOTE.png | | | |
| ***Lettre d'information n°369 du /06/2019*** | | | |
|  | **Sommaire**  **- Après le Mouvement départemental, préparation des affectations des Titulaires Départementaux**  **- Pétition « Et moi, je ne suis pas exceptionnel·le ? »**  **- Évaluations CP/CE1 : et ça continue…**  **- Recommandations : beaucoup de banalités, quelques bons points et une partie hors programme !**  **- Loi École confiance : écrivez à l’Assemblée et au Sénat**  **- Formation continue : les enseignants nous ont dit que…**  **- Adhérer au SE-Unsa. C'est possible dès maintenant pour 2019/2020 !** | | |
| **Après le Mouvement Départemental, préparation des affectations des Titulaires Départementaux** | | | |
| **Le mouvement départemental a été validé lors de la CAPD du 29 mai au matin. Le SE-Unsa y a siégé et a informé tous les collègues en contact avec notre syndicat des résultats. Nous nous sommes également tenus à disposition des collègues et des écoles pour les informer avec un document anonymé des résultats (en respect de la RGPD).**  **398 participants, 230 nommés soit 57.7%. C'est historiquement haut mais très conjoncturel et lié à la création cette année de plus de 30 postes de TS Titulaires de Secteurs (ex TRS).**  **100 participants maintenus dans leur poste et 68 personnels restants sans postes nommés titulaires départementaux (TD) à titre définitif et en attente de la réalité de leur service pour l'année prochaine. Ces services des Titulaires Départementaux seront arrêtés lors d'un groupe de travail paritaire le 27 juin.**  **F:\Données Professionnelles Syndicales\2018-2019\Com' 2.0\Mouvement\mon_mouvement_je_m_en_occupe_info.jpgLes militants du SE-Unsa se tiennent à la disposition de ces collègues TD afin de les aider à comprendre les règles qui vont présider le 27 juin à leur affectation pour l'année prochaine. De même pour les aider à formuler leur vœux entre le 19 et le 13 juin prochain, à la suite de la parution de la liste des postes vacants pour un an.**  **Contactez nous au 04.75.35.58.83 / 06.17.63.66.44 /** [**07@se-unsa.org**](mailto:07@se-unsa.org) | | | |
| **Pétition « Et moi, je ne suis pas exceptionnel·le ? »** | | | |
| **Pour le SE-Unsa, la classe exceptionnelle doit être accessible à tous, dans le cadre d’une carrière complète.** **Je souhaite que la classe exceptionnelle soit accessible le plus tôt possible au plus grand nombre, je signe la pétition du SE-Unsa !**  **L’accès à la classe exceptionnelle permet une hausse significative des rémunérations et a aussi des incidences positives sur le calcul des pensions. Au-delà de cet enjeu salarial, c’est également la reconnaissance du parcours professionnel des personnels qui est en jeu.**  Pour le SE-Unsa, signataire du protocole PPCR qui a permis la création de ce troisième grade, il est urgent d’apporter des modifications pour permettre au plus grand nombre d’y accéder le plus tôt possible en :   * augmentant significativement le nombre de promotions ; * réduisant la durée exigée de 8 à 6 années pour le vivier un (relevant des missions et fonctions particulières) ; * élargissant les fonctions ouvrant droit à l’éligibilité au titre du vivier 1 : [**retrouvez la liste des missions/fonctions revendiquées par le SE-Unsa**](http://enseignants.se-unsa.org/Classe-exceptionnelle-2019-c-est-parti) * modifiant l’équilibre des deux viviers à 60 % pour le vivier 1 et 40 % pour le vivier deux (pour tous les personnels) (au lieu de 80/20 aujourd’hui), pour permettre ainsi à une plus grande majorité de collègues sans mission ou fonction particulière d’atteindre ce grade ; * réintégrant les collègues de STS, écartés à partir de cette année sous prétexte de traçabilité administrative.   [**Signez la pétition ici**](http://enseignants.se-unsa.org/Petition-Et-moi-je-ne-suis-pas-exceptionnel-le) | | | |
| **Évaluations CP/CE1 : et ça continue…** | | | |
| **Le SE-Unsa a été reçu lundi 13 mai par le cabinet, la Depp et la Dgesco pour une première présentation des résultats aux évaluations CP/CE1. Quels que soient les retours critiques des enseignants, le ministère et ses services ont décidé de ne rien changer à un protocole qui constitue un élément essentiel d’un dispositif plus vaste dont l’objet est de promouvoir des choix didactiques discutables.**  La prochaine séquence d’évaluations CP/CE1 aura lieu du **16 au 28 septembre**. Le portail de saisie sera ouvert du **16 septembre** au 11 octobre et les enseignants recevront le guide des scores à partir du **8 octobre**. Quelques modifications seront apportées pour alléger le dispositif (séquences plus courtes, cahier unique) et faciliter la saisie des réponses. **Mais sur le fond, rien ne change.** Alors que certains exercices sont clairement inappropriés (quand le seuil de réussite est fixé à 3 bonnes réponses sur 19, peut-on considérer cet exercice comme bien calibré ?), ils seront maintenus dans l’évaluation. Serait-ce parce que ceux-ci ont été imposés par les membres du CSEN ?  [**Lire la suite**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2205) | | | |
| **Recommandations : beaucoup de banalités, quelques bons points et une partie hors programme !** | | | |
| **Avec** [**la circulaire de rentrée concernant l’école primaire**](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142385)**, le ministère a publié de nouvelles recommandations pédagogiques pour l’école maternelle :**   * [**L’école maternelle, l’école du langage**](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142293) * [**Un apprentissage fondamental à l’école maternelle : découvrir les nombres et leurs utilisations**](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142291) * [**Les langues vivantes étrangères à l’école maternelle**](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142292)   **Ce ne sont que des recommandations mais elles serviront, n’en doutons pas, d’appuis pour les animations pédagogiques, pour fixer les priorités au niveau local…**  Elles n’ont pas été présentées aux syndicats avant leur publication, et on ne sait pas qui les a écrites. On peut donc tout à fait se demander avec l’historien **Claude Lelièvre** « *quelles sont les compétences du ministre de l’Education nationale Jean-Michel Blanquer pour assurer le choix de telles préconisations ?* »  [**Nous vous proposons ici un aperçu de ce qu’elles contiennent ainsi que les différents avis émis à leur sujet.**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2208) | | | |
| **Loi École confiance : écrivez à l’Assemblée et au Sénat** | | | |
| **Après son passage à l’Assemblée nationale et au Sénat, le projet de loi pour une École de la confiance sera examiné par une commission mixte paritaire (députés et sénateurs) le 13 juin. Pour le SE-Unsa, le projet examiné par cette CMP doit être encore profondément modifié.**    **Aujourd’hui, le SE-Unsa vous propose d’envoyer un courrier aux présidents de l’Assemblée nationale et du Sénat pour porter vos exigences.**  « *Monsieur le Président de l’Assemblée nationale, Monsieur le Président du Sénat,*  *Comme d’autres enseignants, personnels d’éducation, d’accompagnement, ou psychologues de l’Éducation nationale, avec le SE-Unsa, je m’adresse à vous pour vous faire part de mon opposition à de très nombreux points de projet de loi « pour une école de la confiance » qui va être étudié par les parlementaires.*  ***Je suis en désaccord avec l’article 1*** *qui voudrait « imposer » la confiance et qui n’a réussi qu’à nourrir les inquiétudes des personnels quant à leur droit d’expression.* ***La suppression de cet article serait un signe fort d’une volonté d’écoute et d’apaisement. »***  [**Lire la suite et signer pour envoyer la lettre**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2236) | | | |
| **Formation continue : les enseignants nous ont dit que…** | | | |
| **Lors des assises de la formation (14 et 15 mars), tous les constats des différents rapports furent partagés, y compris par le ministre : 70% des collègues estiment que la formation continue est insuffisante, inefficace, inadaptée.**  La formation continue concerne tous les personnels et leur cœur de métier. Le SE-Unsa s'empare de ce sujet pour répondre aux attentes des collègues. Pour préparer la première réunion de concertation, nous avons élaboré une enquête à destination de l'ensemble des titulaires, afin de recueillir leur avis sur la formation continue, et d'étayer nos propositions.    [**Lire les résultats de notre enquête**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2239) | | | |
| **Adhérer au SE-Unsa ! C'est possible dès maintenant pour 2019/2020** | | | |
| **Offre 1ère adhésion : les avantages maintenant, le paiement plus tard !**  **Adhérez dès aujourd’hui au SE-Unsa pour l’année scolaire 2019-2020 et profitez dès à présent de nos services, de nos conseils, de notre communication électronique et de nos publications à votre domicile. Votre premier prélèvement interviendra seulement au mois d’octobre.**  **Vous pouvez adhérer au SE-Unsa en réglant votre cotisation :**   * Par prélèvement automatique et fractionné sans frais (10 prélèvements dans l’année d'octobre 2019 à juillet 2020) * Par paiement sécurisé CB sur notre site national.   [**J’adhère en ligne**](http://www.se-unsa.org/adh/index.html)  Adhérer au SE-Unsa, c’est payer une **cotisation qui est la même partout en France**. C’est participer à une action collective pour la défense et la promotion de l’École publique et de ses personnels. C’est porter, ensemble, un projet de transformation de l’École et peser pour obtenir des moyens à la hauteur des enjeux auxquels elle doit faire face afin d’assurer la réussite de tous les élèves.  Le montant des adhésions au SE-Unsa est fixé chaque année par le Conseil National de notre syndicat.  [**Grille des cotisations disponible ici**](http://www.se-unsa.org/adh/grille.pdf) | | | |
| **N'hésitez pas à diffuser cette lettre.**  *Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).*  [*Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA 07, écrivez-nous*](mailto:07@se-unsa.org?subject=Lettre_inscription_desinscription)  ***Respectez l’environnement***  ***N’imprimez ce message que si nécessaire*** | | **Syndicat des Enseignants-UNSA de l’ARDECHE**  13, rue François Valleton  BP 20214  07206 AUBENAS Cedex  Tel : 04.75 35 58 83  Mail : [**07@se-unsa.org**](mailto:07@se-unsa.org)  **Site internet :**  [**http://sections.se-unsa.org/07/**](http://sections.se-unsa.org/07/)  Facebook : <https://www.facebook.com/LeSE.Unsa>  Twitter : <http://twitter.com/SE_Unsa> |  |